CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Séance du 27 octobre 2015

présidée par Mme Anne-Lise Oguey

Procès-verbal

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous est convoqué le mardi 27 octobre 2015, à 20h00, à la salle du Conseil communal, Le Sépey.

Mme Annie Oguey, Syndic, Mme Gretel Ginier, MM. Marcel Borloz, Philippe Morier et Claude Tommasini sont présents.

21 conseillères et conseillers sur 35 sont présents.

Sont absents et excusés: Mmes Danielle Chablaix, Adeline Grangier, Madeleine Klaus, Isabelle Pittex et Géraldine Venker. MM Pascal Allaz, Jean-Marc Chabloz, Olivier Dancla, Daniel Girod, Fernand Schaefer, Christian Stauber et Christopher Watts.

Sont absents et non-excusés : MM Martial Félix et Sébastien Mermod

Le quorum étant atteint, Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Lecture des décisions prises lors de la séance du 17 juin 2015.
- 2. Assermentation.
- 3. Election d'un/e suppléant/e à la Commission de recours en matière d'impôts. Législature 2011-2016.
- 4. Communication de la Présidente du Conseil communal.
- 5. Préavis 6/2015 Constitution de droit de superficie distinct et permanent, parcelle 103, « Aux Chenevières », Le Sépey, en faveur du Groupement forestier Leysin Les Ormonts.
- 6. Préavis 7/2015 Demande de crédit pour financer les conduites de chauffage à distance depuis le collège d'Aigremont, Le Sépey.
- 7. Préavis 8/2015 Demande de crédit pour financer la dernière étape des travaux de chauffage de la maison de commune, Le Sépey.
- 8. Communications municipales.
- Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

1. Lecture des décisions prises lors de la séance du 17 juin 2015.

Mme Laurence Krebs, Secrétaire, donne lecture des décisions prises lors de la séance du 17 juin 2015. Le procès-verbal de ladite séance est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation.

Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, procède à l'assermentation de M. Louis-Philippe Oguey, qui remplace Mme Carole Favre démissionnaire.

 Election d'un/e suppléant/e à la Commission de recours en matière d'impôts. Législature 2011-2016.

Mme Genevière Bille, Conseillère communale, se propose pour ce poste. Elle est élue à l'unanimité. Mme Claire Mottier devient membre.

4. Communication de la Présidente du Conseil communal.

Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, lit la lettre de démission de M. Pascal Allaz pour cause de déménagement à Aigle.

Elle demande à l'ensemble du Conseil communal de bien vouloir contrôler la liste des adresses et numéros de téléphone envoyée avec la convocation à la séance de ce soir. Toutes les modifications doivent être indiquées à la secrétaire.

- 5. Préavis 6/2015 Constitution de droit de superficie distinct et permanent, parcelle 103, « Aux Chenevières », Le Sépey, en faveur du Groupement forestier Leysin Les Ormonts
 - M. Philippe Mottier, Président rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis

Vu le préavis municipal no 6/2015 du 10 septembre 2015,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE Avec 19 voix pour et 1 avis contraire

d'autoriser la Municipalité à constituer, en faveur du Groupement forestier Leysin-Les Ormonts, un droit de superficie distinct et permanent aux conditions mentionnées dans le projet d'acte notarié.

- 6. Préavis 7/2015 Demande de crédit pour financer les conduites de chauffage à distance depuis le collège d'Aigremont, Le Sépey.
 - M. Philippe Gachet, Président rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

M. Eric Ginier, Conseiller communal, demande pourquoi la Municipalité n'utilise pas plus d'argent du fond d'aide énergétique durable créé en 2008, (ce qui représente un montant de Frs. 280'000.00)

Il aimerait également savoir quel genre de projet pourrait être subventionné par ce fond.

Mme Annie Oguey, syndic, nous informe qu'actuellement le montant qui se trouve sur le fond est de Frs 140'000.00. La différence a été utilisé pour payer les panneaux solaires de l'Espace

Nordique et du collège d'Aigremont, ainsi que les frais d'études de Frs 15'000.00 pour les travaux de la maison de commune (voté il y a 3 ans).

La parole n'étant plus demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis

Vu le préavis municipal no 7/2015 du 17 septembre 2015,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- 1. d'accorder à la Municipalité à un crédit de Fr. 313'000.00 TTC pour financer les conduites du chauffage à distance depuis le collège d'Aigremont, Le Sépey;
- 2. d'admettre le mode de financement proposé ;
- 3. d'amortir cet investissement sur une période de 50 ans.
- 7. Préavis 8/2015 Demande de crédit pour financer la dernière étape des travaux de chauffage de la maison de commune, Le Sépey.
 - M. Philippe Gachet, Président rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal passe à la votation du préavis

Vu le préavis municipal no 8/2015 du 17 septembre 2015,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- 1. d'accorder à la Municipalité à un crédit de Fr. 172'000.00 TTC pour financer les la dernière étape des travaux de chauffage de la maison de commune, Le Sépey ;
- 2. d'admettre le mode de financement proposé;
- 3. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.
- 8. Communications municipales.

Mme Annie Oguey, syndic, remercie l'assemblée d'avoir accepté ces trois préavis. Elle nous informe que les travaux de la maison de commune arrivent au bout. Il ne reste plus que le chauffage et quelques finitions de peinture. Normalement les budgets devraient être tenus malgré une mauvaise surprise dans la salle du Conseil communal. Lors des travaux d'isolation, notamment lors de l'injection de la mousse isolante, les lambris (qui étaient simplement agrafés) se sont décrochés sous la pression et tout est tombés. Il a donc fallu refaire toutes les parois en bois. La même chose s'est produite dans la salle de la municipalité.

Mme la syndic, espère pouvoir nous montrer un diaporama des travaux lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Elle nous informe que les comptes du collège d'Aigremont ont été bouclés avec l'entreprise générale (gros œuvre et enveloppe du collège). Les comptes ont été bouclés conformément au budget, il n'y a aucun dépassement.

Concernant le PAC. La Municipalité n'a aucune nouvelle. Les avocats demandent des délais supplémentaires...

Concernant la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), votée par le peuple. Les communes sont obligées de revoir leur planification en entier. La Municipalité a dû relever toutes les zones à bâtir qui sont encore libres. Normalement, nos réserves ne devraient pas dépasser 15 ans. Or, dans notre commune et selon le calcul de l'état, nos réserves dépassent les 200 ans...
Nous devons donc dézoner 15 hectares. Ce dézonage ne se fera pas sans qu'il y ait des lésés et

Avant cela, un travail doit être fait. Lors de la prochaine séance du Conseil communal il y aura certainement un préavis à voter concernant l'octroi de droit à bâtir au canton pour des objets prioritaires (gymnase ou autre) car ce dernier a décidé de ne pas augmenter les zones à bâtir jusqu'en 2017. Des parcelles devront donc être rapidement dézonées.

des recours. Ce travail sera immense pour la prochaine législature.

Le canton a informé les communes des Alpes vaudoises que si ces dernières mettent rapidement à disposition des zones à bâtir, il donnera en retour, des fonds perdus aux Alpes vaudoises pour ses remontées mécaniques.

Ce travail va être douloureux tant pour les propriétaires que pour les autorités... Mais c'est la volonté du peuple.

Mme Geneviève Bille, Conseillère communale, aimerait savoir comment ce choix va être fait.

Mme Annie Oguey, syndic, explique qu'en tout premier lieu, la carte des dangers (avalanches et éboulements) va être consultée. Les quelques parcelles touchées par cette dernière deviendront inconstructibles.

Puis, tout ce qui n'est pas construit dans les bords de la commune (ex : aux Mosses et à la Forclaz). Le but de la LAT est de concentrer et d'éviter le mitage du territoire.

Enfin, la Municipalité verra, car en enlevant toutes ces parcelles il restera des réserves pour 90 ans. A l'intérieur du PAC, sur les grandes parcelles où il n'y a qu'une seule habitation et que les propriétaires ne désirent pas construire, il y aura la possibilité de les passer en zone vertes, touristiques ou hôtelières. La zone hôtelière sort du calcul de la LAT.

Elle nous informe également que dans notre commune, étant donné que les PGA ont plus de 20 ans, il n'y aura aucun propriétaire qui ne pourra être dédommagé... Pour être dédommagé, il faut un PGA de moins de 15 ans, que les propriétaires aient fait un PPA dans le PGA ou qu'ils viennent d'équiper toute une zone, qu'ils ne peuvent plus construire.

Les procédures vont être longues, les propriétaires pourront faire oppositions... Les tribunaux et les avocats vont avoir du travail !

Aucun autre Municipal n'a de communication.

9. Propositions individuelles.

Il n'a aucune proposition individuelle.

La parole n'étant plus demandée, Mme Anne-Lise Oguey, Présidente du Conseil communal, clôt la séance à 20h38 et remercie l'assemblée pour le bon déroulement de la soirée.

Anne-Lise Oguey

Présidente du Conseil communal

Laurence Krebs

Secrétaire